

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 97.00.697.004.1 DU 11 DECEMBRE 1997

Dispositif électronique de mesure et d'asservissement modèle MEC II et MEC II-N pour doseuses pondérales

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE PAR LE DECRET N° 96-441 DU 22 MAI 1996 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES

FABRICANT

HAYER et BOECKER, Carl HAYER Platz, 59282 Oelde (Allemagne).

DEMANDEUR

HAYER FRANCE, 7, rue des Bauches, 78260 Achères (France).

OBJET

La présente décision complète la décision n° 93.00.683.007.1 du 2 décembre 1993 (1) relative aux dispositifs de mesure et d'asservissement HAYER et BOECKER modèles MEC et MEC-N pour doseuses pondérales.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif électronique de mesure et d'asservissement modèles MEC II et MEC II-N diffère des modèles MEC et MEC-N approuvés par la décision précitée par :

- la séparation du dispositif d'affichage et du dispositif de traitement du signal en deux boîtiers distincts reliés par un câble ;

- la protection de la carte du convertisseur analogique-numérique ;
- le dispositif d'affichage ;
- le dispositif équilibreur et transducteur de charge. Celui-ci peut être constitué par un ou plusieurs capteurs à jauge de contrainte faisant l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques ou d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne, dont le coefficient p_i de module est inférieur ou égal à 0,7 et dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique ;
- l'étendue des températures limites d'utilisation : - 10 °C/+ 40 °C.

Les autres caractéristiques métrologiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification du dispositif de mesure et d'asservissement HAYER et BOECKER modèles MEC II et MEC II-N doit porter au moins les indications suivantes :

- dispositif de mesure et d'asservissement HAYER et BOECKER modèles MEC II et MEC II-N pour doseuses pondérales
- numéro de série
- numéro et date de la présente décision.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du fabricant ou de son identification complète.

(1) Revue de Métrologie, décembre 1993, page 1623.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Toute doseuse pondérale équipée d'un dispositif de mesure et d'asservissement, objet de la présente décision, et qui est utilisée même occasionnellement pour l'une des opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 devra faire l'objet d'une décision d'approbation de modèle.

Cette obligation ne s'applique pas aux doseuses pondérales déjà approuvées ou en cours d'approbation lorsqu'elles sont déjà en service et modifiées sur leur lieu d'installation.

Lors de la vérification primitive de la doseuse pondérale, il appartient au demandeur de tenir la décision d'approbation du dispositif électronique de mesure et d'asservissement à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive et d'apporter la preuve de la compatibilité des modules utilisés entre eux et avec les caractéristiques de la doseuse pondérale.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence

DA. 13-1467, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographie n° 6493.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INDUSTRIE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositif électronique
de mesure et d'asservissement
modèles MEC II et MEC II-N
pour doseuses pondérales

1 - PRESENTATION :

Le dispositif de mesure et d'asservissement modèles MEC II et MEC II-N se décompose en deux parties reliées par câble, d'une part un boîtier où sont contenus les dispositifs de mesure et de traitement du signal et d'autre part un dispositif d'affichage encastrable comprenant les dispositifs afficheurs, les indicateurs d'état et le clavier.

2 - DESCRIPTION DE LA FACE AVANT :

La face avant du dispositif de mesure et d'asservissement modèles MEC II et MEC II-N comprend des dispositifs afficheurs, des indicateurs d'états et un clavier.

2-1 Dispositifs afficheurs :

Le dispositif afficheur principal constitué de 5 caractères fluorescents de type 7 segments permet d'afficher des indications de poids.

Le dispositif afficheur secondaire constitué de 2 lignes de 14 caractères à cristaux liquides permet d'afficher les instructions d'un menu permettant de guider l'opérateur lors d'un cycle de dosage et les messages d'erreurs en cas d'anomalies de fonctionnement.

2-2 Dispositifs indicateurs d'états :

Le dispositif d'affichage comporte 8 voyants permettant de suivre l'état de fonctionnement de l'installation en indiquant :

- la mise en œuvre d'un tarage ou d'une mise à zéro,

- un dépassement de poids,
- un manque de poids,
- un défaut de fonctionnement,
- le mode de fonctionnement en petit débit,
- le mode de fonctionnement en grand débit,
- la valeur limite de la bascule vide non atteinte,
- la variation du poids de la tare du sac d'au moins 100 g.

Le dispositif indicateur de zéro est matérialisé par un petit zéro apparaissant sur la partie gauche du dispositif afficheur.

2-3 Clavier :

Le clavier du dispositif d'affichage comporte un clavier de 10 touches numériques pour la saisie des paramètres, et des touches de fonctions suivantes :



permet de sortir du menu



permet de passer à l'étape suivante du menu ou d'acquiescer un défaut



permet de revenir à l'étape précédente du menu



permet de valider les choix du menu



permet de contrôler le bon fonctionnement du dispositif d'affichage



permet de commuter le langage de l'affichage du menu (français, allemand ou anglais, ...).

3 - DISPOSITIFS ENTREES-SORTIES :

Le dispositif de mesure et d'asservissement est équipé d'une sortie RS 232 C et de 8 sorties TOR.

**4 - DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT
D'UN CYCLE DE DOSAGE :**

Un interrupteur permet de mettre en fonctionnement le dispositif de mesure et d'asservissement.

La mise en service de ce dispositif est asservie au dispositif de commande de la doseuse pondérale qu'il contrôle.

L'entrée dans le menu de programmation d'un cycle de dosage s'effectue après la sélection successive des touches «1», «2», «3» et .

Les différentes étapes du cycle de dosage peuvent être visualisées sur le dispositif afficheur secondaire.

Ce dispositif permet d'exécuter le remplissage, de vérifier le temps de dosage, de comparer le poids pesé avec les limites des tolérances programmées et peut corriger automatiquement les paramètres de dosage au cours de la pesée.

■ N° 6493

DISPOSITIF ELECTRONIQUE DE MESURE ET D'ASSERVISSEMENT HAVER ET BOECKER
MEC II ET MEC II-N POUR DOSEUSES PONDERALES

